

## L'indépendance de la rédaction du JAMC : des signes positifs

Publié sur [www.jamc.ca](http://www.jamc.ca) le 3 août 2006.

Le Groupe d'étude de la gouvernance du JAMC, créé en mars 2006 pour «étudier la structure du JAMC et formuler des recommandations objectives afin de favoriser l'engagement continu du JAMC envers l'indépendance de la rédaction et maintenir l'excellence des reportages sur la science et l'art de la médecine», a fait paraître son rapport final le 14 juillet 2006<sup>1</sup>. Nombre des recommandations du rapport sont conformes à notre présentation au Groupe d'étude<sup>2</sup>. En acceptant rapidement les 25 recommandations<sup>3</sup> et en prenant des mesures pour les mettre en œuvre, l'AMC nous signale clairement qu'elle est déterminée à préserver l'indépendance de la rédaction du JAMC, décision que nous accueillons favorablement.

Les principes de l'indépendance rédactionnelle sont intégrés dans la nouvelle structure de gouvernance et sont assortis de paramètres clairs de communication, de coordination et d'imputabilité qui conféreront au rédacteur en chef un contrôle complet du contenu rédactionnel, peu importe le sujet traité. Pour que les lecteurs sachent clairement que le contenu rédactionnel ne traduit pas nécessairement la politique de l'AMC, l'avertissement qui figure actuellement sur la page de l'éditorial et dans la table des matières sera davantage mis en évidence, et tous les éditoriaux seront signés. Par courtoisie envers l'AMC, le Journal continuera à lui donner le même préavis qu'il envoie aux médias au sujet du contenu rédactionnel, mais l'AMC n'aura ni le droit ni la possibilité d'exercer une influence sur la publication de ce contenu. Comme tout autre intervenant, l'AMC pourra formuler son opinion sous forme de commentaire ou d'article qui sera soumis au processus habituel d'examen avant que sa pertinence aux fins de publication ne soit évaluée. Le rapport souligne l'importance et la valeur d'un énoncé de mission officiel du JAMC (encadré 1), notamment dans l'embauche du rédacteur en chef, dans l'évaluation de la performance du JAMC et du rédacteur en chef et dans la résolution des différends. La propriété du JAMC, autrefois dévolue à Holding AMC, une filiale qui gère de nombreuses entreprises de l'AMC, a été confiée à nouveau à l'AMC (comme Service des publications).

Les modifications apportées au Comité de surveillance du Journal (CSJ) nous tiennent particulièrement à cœur. Son mandat a été élargi et sa composition a été revue de façon à lui un cadre de travail idéal dans lequel pourront être prises les décisions clés qui toucheront l'avenir du JAMC. Il est maintenant clairement établi que le CSJ procédera à l'appréciation annuelle

du rendement du Journal et du rédacteur en chef et fera des recommandations au Conseil d'administration de l'AMC au sujet de l'emploi du rédacteur en chef, et qu'il aura un rôle de premier plan à jouer dans toute question litigieuse entre le propriétaire, le rédacteur en chef et l'éditeur. Le contrat d'embauche du rédacteur en chef, qui sera nommé pour un mandat de cinq ans, énoncera clairement ses conditions de travail, y compris ses principales responsabilités, les paramètres de l'appréciation annuelle du rendement et les procédures de reconduction et de résiliation du contrat. Les décisions de la rédaction s'appuieront sur l'énoncé de la mission du JAMC de même que sur les buts et objectifs du Journal (voir l'annexe en ligne à [www.cmaj.ca/cgi/content/full/175/5/455/DC1](http://www.cmaj.ca/cgi/content/full/175/5/455/DC1)).

En deux mots, la nouvelle structure de gouvernance aplanira les écueils à venir et permettra au JAMC, principal journal de médecine générale critiqué par les pairs au Canada, de continuer à jouer son rôle prééminent parmi les autres publications internationales. Déjà, d'autres associations ont vu dans la nouvelle structure de gouvernance du JAMC un modèle d'édition de journal, signe

clair de l'importance et de la nature visionnaire du travail du Groupe d'étude de la gouvernance. Même si des embûches et des controverses risquent de surgir sur la route à venir, le nouveau plan de gouvernance et le nouveau climat de confiance, d'intégrité et de bonne foi entre les parties permettront au JAMC de maintenir son cap à une bonne vitesse. Les signes sont effectivement positifs. — Noni MacDonald, Rédactrice en chef intérim; Bruce Squires, Rédacteur émérite; David Hawkins, Rédacteur principal; Jocelyn Downie, Conseillère auprès du Conseil de rédaction intérim; et le Conseil de rédaction intérim : Arnold Aberman, Paul W. Armstrong, Frank Davidoff, Allan Detsky, Judith Hall, Brian Hennen, Jean Rouleau, Claude Roy, Jeff Scott et Donna Stewart.

### Énoncé de mission du JAMC

Au JAMC, notre but primordial est de favoriser l'excellence de la science et de l'art de la médecine, de défendre les idéaux de la profession médicale et de promouvoir la santé et le mieux-être de la population

### RÉFÉRENCES

1. Groupe d'étude de la gouvernance du JAMC. Rapport définitif. Ottawa : Le Groupe d'étude; le 14 juillet 2006. Disponible à : [www.cma.ca/multimedia/cma/content\\_images/Inside\\_cma/Media\\_Release/pdf/2006/GroupeEtudeGouvernance.pdf](http://www.cma.ca/multimedia/cma/content_images/Inside_cma/Media_Release/pdf/2006/GroupeEtudeGouvernance.pdf)
2. Editorial independence and accountability. A submission made by the CMAJ Acting Editor-in-Chief, Editor Emeritus, and Interim Editorial Board and Advisor to the ad hoc CMAJ Governance Review Committee. Ottawa : CMAJ; 2006 May 10. Disponible à : [www.cmaj.ca/pdfs/messagefromeditor.pdf](http://www.cmaj.ca/pdfs/messagefromeditor.pdf)
3. L'AMC accepte les recommandations du Groupe d'étude de la gouvernance du JAMC [communiqué]. Ottawa, Association médicale canadienne; 14 juillet 2006, disponible à [www.cma.ca/multimedia/CMA/Content\\_images/Inside\\_Cma/Media\\_Release/pdf/2006/07\\_14\\_2\\_f.pdf](http://www.cma.ca/multimedia/CMA/Content_images/Inside_Cma/Media_Release/pdf/2006/07_14_2_f.pdf)